

**Séance
extraordinaire
2021-01-25ss1**

Sont présents à cette visioconférence tenue le 25 janvier 2021 à 20 h: M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absence : M. Jonathan Daigle

Assiste également à la séance par visioconférence, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière. Celle-ci agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 29 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 1113-2020 daté du 28 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté ministériel, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres et le résultat de la délibération de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence.

Les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. 1^{er} projet de règlement modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement;
5. Période de questions verbales et écrites;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse;
M. Pierre Martineau, siège # 1;
M. Jonathan Daigle, siège # 2;
M^{me} Pauline Joncas, siège #3;
M. Gaétan Bélanger, siège # 4;
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5;
M^{me} Chantal Côté, siège # 6.

2021-01-01ss1

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-01-02ss1

4. 1^{er} projet de règlement modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement

1^{er} projet de
règlement modifiant
les règlements de
zonage, construction
et lotissement

**MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE
MRC DE MONTMAGNY
PROVINCE DE QUÉBEC**

1^{er} projet de règlement

RÈGLEMENT N° 2021-XX

MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le _____ ainsi qu'à l'approbation référendaire le _____ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT » soit adopté.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements lors de son adoption finale uniquement en raison du nombre important de pages.

De plus, le Conseil ratifie l'avis public publié le 12 janvier 2021 concernant la consultation écrite pour le premier projet de règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 25^e jour de janvier 2021.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

Période de questions
écrites et verbales

5. Période de questions écrites et verbales

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. De plus, comme la séance est à huis clos et par visioconférence, il n'y a aucune personne présente.

2021-01-03ss1

6. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, que la séance soit levée à 20 heures 07.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse